

COUNCIL
CONSEIL
CONSEJO

VINGT-DEUXIEME SESSION

RESOLUTION N° 326 (XXII)

(adoptée par le Conseil à sa 193^e séance, le 10 novembre 1964)

**PLAN D'OPERATIONS, BUDGET ET
PLAN DE DEPENSES POUR 1964, DEUXIEME REVISION**

Le Conseil du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes,

Ayant reçu et examiné le Plan d'opérations, le budget et le plan de dépenses pour 1964, deuxième révision (MC/676), ainsi que les observations formulées à ce sujet par le Comité exécutif et figurant dans le document MC/688/Rev.1 ;

Ayant constaté que le programme inscrit au budget de cet exercice a été ramené à un niveau correspondant aux ressources disponibles pour ledit exercice,

Décide :

1. d'approuver le plan d'opérations proposé pour 1964, deuxième révision ;
2. d'adopter le budget et le plan de dépenses proposés pour 1964, deuxième révision, arrêtés à 2.289.300 dollars des Etats-Unis pour la partie administrative et à 19.488.765 dollars des Etats-Unis pour la partie relative aux opérations ;
3. d'autoriser le Directeur à contracter des engagements et à effectuer des dépenses, au titre du plan de dépenses, jusqu'à concurrence des ressources assurées qui seront disponibles pour chaque section du budget.